

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/06/2025

Référence
2025-42

Objet de la délibération
Marché public : analyse des offres de la mise aux normes des sanitaires de l'école Gutenberg

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	11

Date de la convocation
02/06/2025

Date d'affichage
03/06/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 17/06/2025

Et

Publication ou notification du :
17/06/2025

L' an 2025 et le 11 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne et BRETON Patricia, MM : DEMANGELLE Laurent, CHAMPION Jean-François, FOUQUERAY Olivier et GORGET Stéphane.

Excusés ayant donné procuration : M. FAYOLLE Stéphane à M. BOURGOIN Pascal et Mme GRIGNE Valérie à Mme MOULIN Valérie et M. BLOT Mickaël à M. FOUQUERAY Olivier.

Excusée : Mme BARBIER Gwenaëlle.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Roselyne OUARDIRHI

Objet de la délibération : Marché public : analyse des offres de la mise aux normes des sanitaires de l'école Gutenberg

Monsieur AUGUSTIN Maxence présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offres suite à la consultation faite sur le portail des marchés publics, concernant la démolition, construction et mise aux normes des sanitaires de l'école Gutenberg.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à négocier avec les entreprises qui ont répondu avec des montants plus élevé que l'estimation via la plateforme, soit le lot n° 3,5 et 12.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à négocier avec l'entreprise SOMARE, lot n°1 afin de revoir son devis qui est beaucoup plus élevé que l'estimation.
- de déclarer les lots n° 4 et 7 infructueux et de lancer un nouvel appel d'offre sur le portail.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/06/2025
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250611-2025-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2025
Publication : 17/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation